

AVIS

Le recueil des actes administratifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le 14 AVR. 2021

Le maire,



Claude BAUDIN